

Saint Denis, le 22 juin 2021

Mmes et M. les DGS des Communes
Mmes et M. les DGS des EPCI
Mmes et M. les Directeurs Généraux et Directeurs d'organismes

Objet : Programmes opérationnels 2021-2027 – FEDER-FSE et INTERREG et PO 2014-2020 – Grille nationale actualisée de contrôle des marchés publics pour les auditeurs sur les opérations UE

Madame, Monsieur,

Votre institution mène ou est susceptible de mener prochainement des opérations cofinancées par le FEDER ou FSE y compris au titre de la nouvelle programmation 2021-2027, pour lesquelles vous avez été ou vous pourriez être amené à opérer des achats par la voie de la commande publique.

En ma qualité d'Autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020 FEDER et INTERREG OI, ainsi que des PO 2021-2027 FEDER-FSE et INTERREG Océan Indien, il m'appartient de porter à votre connaissance les dispositions que la CICC (autorité d'audit nationale) applique sur les dépenses relevant d'une commande publique lorsqu'un contrôle est réalisé.

Par courrier du 3 juillet 2019, je vous tenais informé de l'existence d'une nouvelle grille de contrôle des marchés publics utilisée pour tout audit réalisé par l'autorité d'audit nationale sur un dossier cofinancé par un fonds européen (FEDER, FSE, FEAMP) (que celui-ci relève du PO 2014-2020 ou de la prochaine programmation 2021-2027).

Ce jour, il m'importe de vous informer que la CICC a fait évoluer cette grille de contrôle des marchés publics. Du fait du renforcement significatif en ce domaine, j'ai souhaité en premier lieu que vous puissiez en prendre connaissance en amont de la mise en place des futures consultations, et qu'en second lieu vous puissiez mettre à disposition les pièces nécessaires à l'occasion de tout contrôle. C'est pourquoi vous trouverez en pièce jointe la grille actualisée, qui sera également disponible sous le lien suivant : <http://www.regionreunion.com/sites/feder/article/feder-autresinformations> .

De même que la version précédente, ces deux grilles comportent différents onglets selon la nature de la consultation (achats de moins de 25K€/40 K€, MAPA, Appel d'offre, Accord-cadre, ...).

Les pourcentages de corrections financières - s'appliquant en cas d'irrégularité sur un marché - sont à ce stade inchangées, et sont disponibles sur le même lien (décision de la Commission (C(2019) 3452 du 14 mai 2019) .

Les instances d'audit nationales et communautaires sont particulièrement attentives sur quelques points à ce stade et à titre d'exemple :

- la complétude des pièces relatives à la procédure Marchés Publics (y compris à titre d'exemple, les registres de réception des candidatures/offres, courriers de rejets, l'utilité de disposer d'un « compte-rendu de négociation » en cas de négociation, ...),
- les pièces et dispositions justifiant des mesures prises sur la prévention et le traitement des situations de conflits d'intérêt, avec notamment la mise en place de « déclaration d'absence de conflit d'intérêt » (DACI) quel que soit le niveau (instance de décision, CAO, relation avec les titulaires de Marchés et les experts, liens entre le titulaire de marchés et ses sous-traitants, administratifs,...)
- la correcte définition des spécifications techniques en amont de la consultation, afin de garantir la liberté d'accès à la commande publique,
- la justification de l'absence d'allotissement du marché public,
- en cas de recours à un accord-cadre, l'importance de définir en amont les modalités d'attribution des bons de commande,
- la question des modifications substantielles en cas d'avenant passé.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux exigences mises en place au niveau européen au titre de la gestion des fonds structurels, je vous informe que les services instructeurs demanderont – pour les prochaines demandes de subvention et de paiement déposées d'ici 4 mois – que ces dossiers comportent pour chaque Marché Public sous-jacent aux dépenses de l'opération, la « check-list Marché Public » complétée par le porteur de projet, accompagnées des pièces justificatives.

Afin d'alléger la charge pour les bénéficiaires – pour les dossiers en cours d'instruction et pour ceux pour lesquels les pièces de Marchés publics ont déjà été transmises -, je vous informe qu'une telle demande ne sera pas requise, sauf exigence nouvelle des corps de contrôle.

Il apparaît néanmoins que vous pourrez utilement vous y référer au regard des pièces que les services instructeurs sollicitent auprès de vos services.

Je vous informe également que l'Autorité de gestion prépare la mise en place d'un séminaire sur cette question.

Enfin il est important que vous puissiez anticiper ces dispositions dès la mise en place de la consultation, afin de favoriser l'émergence de projets conformes aux règles de financement par les fonds européens (FEDER, FSE, ...) au profit de notre territoire, exigées par les autorités qui en assurent le contrôle.

Les Guichets uniques thématiques FEDER-FSE se tiennent à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Saint Denis, le 22 JUIN 2021

Mmes et M. les DGS des Communes
Mmes et M. les DGS des EPCI
Mmes et M. les Directeurs Généraux et Directeurs d'organismes

Objet : Programmes opérationnels 2021-2027 – FEDER-FSE et INTERREG et PO 2014-2020 – Grille nationale actualisée de contrôle des marchés publics pour les auditeurs sur les opérations UE

Madame, Monsieur,

Votre institution mène ou est susceptible de mener prochainement des opérations cofinancées par le FEDER ou FSE y compris au titre de la nouvelle programmation 2021-2027, pour lesquelles vous avez été ou vous pourriez être amené à opérer des achats par la voie de la commande publique.

En ma qualité d'Autorité de gestion des programmes opérationnels 2014-2020 FEDER et INTERREG OI, ainsi que des PO 2021-2027 FEDER-FSE et INTERREG Océan Indien, il m'appartient de porter à votre connaissance les dispositions que la CICC (autorité d'audit nationale) applique sur les dépenses relevant d'une commande publique lorsqu'un contrôle est réalisé.

Par courrier du 3 juillet 2019, je vous tenais informé de l'existence d'une nouvelle grille de contrôle des marchés publics utilisée pour tout audit réalisé par l'autorité d'audit nationale sur un dossier cofinancé par un fonds européen (FEDER, FSE, FEAMP) (que celui-ci relève du PO 2014-2020 ou de la prochaine programmation 2021-2027).

Ce jour, il m'importe de vous informer que la CICC a fait évoluer cette grille de contrôle des marchés publics. Du fait du renforcement significatif en ce domaine, j'ai souhaité en premier lieu que vous puissiez en prendre connaissance en amont de la mise en place des futures consultations, et qu'en second lieu vous puissiez mettre à disposition les pièces nécessaires à l'occasion de tout contrôle. C'est pourquoi vous trouverez en pièce jointe la grille actualisée, qui sera également disponible sous le lien suivant : <http://www.regionreunion.com/sites/feder/article/feder-autresinformations> .

De même que la version précédente, ces deux grilles comportent différents onglets selon la nature de la consultation (achats de moins de 25K€/40 K€, MAPA, Appel d'offre, Accord-cadre, ...).

Les pourcentages de corrections financières - s'appliquant en cas d'irrégularité sur un marché - sont à ce stade inchangées, et sont disponibles sur le même lien (décision de la Commission (C(2019) 3452 du 14 mai 2019) .

pour le Président et par délégation
le Directeur Général des Services
M. Mohamed AHMED



UNION EUROPEENNE

Les instances d'audit nationales et communautaires sont particulièrement attentives sur quelques points à ce stade et à titre d'exemple :

- la complétude des pièces relatives à la procédure Marchés Publics (y compris à titre d'exemple, les registres de réception des candidatures/offres, courriers de rejets, l'utilité de disposer d'un « compte-rendu de négociation » en cas de négociation, ...),
- les pièces et dispositions justifiant des mesures prises sur la prévention et le traitement des situations de conflits d'intérêt, avec notamment la mise en place de « déclaration d'absence de conflit d'intérêt » (DACI) quel que soit le niveau (instance de décision, CAO, relation avec les titulaires de Marchés et les experts, liens entre le titulaire de marchés et ses sous-traitants, administratifs,...)
- la correcte définition des spécifications techniques en amont de la consultation, afin de garantir la liberté d'accès à la commande publique,
- la justification de l'absence d'allotissement du marché public,
- en cas de recours à un accord-cadre, l'importance de définir en amont les modalités d'attribution des bons de commande,
- la question des modifications substantielles en cas d'avenant passé.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux exigences mises en place au niveau européen au titre de la gestion des fonds structurels, je vous informe que les services instructeurs demanderont – pour les prochaines demandes de subvention et de paiement déposées d'ici 4 mois – que ces dossiers comportent pour chaque Marché Public sous-jacent aux dépenses de l'opération, la « check-list Marché Public » complétée par le porteur de projet, accompagnées des pièces justificatives.

Afin d'alléger la charge pour les bénéficiaires – pour les dossiers en cours d'instruction et pour ceux pour lesquels les pièces de Marché publics ont déjà été transmises -, je vous informe qu'une telle demande ne sera pas requise, sauf exigence nouvelle des corps de contrôle.

Il apparaît néanmoins que vous pourrez utilement vous y référer au regard des pièces que les services instructeurs sollicitent auprès de vos services.

Je vous informe également que l'Autorité de gestion prépare la mise en place d'un séminaire sur cette question.

Enfin il est important que vous puissiez anticiper ces dispositions dès la mise en place de la consultation, afin de favoriser l'émergence de projets conformes aux règles de financement par les fonds européens (FEDER, FSE, ...) au profit de notre territoire, exigées par les autorités qui en assurent le contrôle.

Les Guichets uniques thématiques FEDER-FSE se tiennent à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Président
Le Directeur Général des Services
Mohamed AHMED

